



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2021-219

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

Sommaire

SGAR / SGAR

R76-2021-11-24-00004 - Arrêté portant délégation à M.Christophe Lerouge, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie, et aux agents de la DREETS au titre de la représentation de l'État devant les juridictions (2 pages)

Page 3

SGAR

R76-2021-11-24-00004

Arrêté portant délégation à M.Christophe Lerouge, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie, et aux agents de la DREETS au titre de la représentation de l'État devant les juridictions



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Arrêté portant délégation à M. Christophe Lerouge, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie, et aux agents de la DREETS au titre de la représentation de l'État devant les juridictions

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de justice administrative, notamment les articles R 431.7, R 431.10 et 731.3 ;

Vu le code de procédure civile, notamment les articles 438 à 445 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment les articles 427 à 461 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives et le décret n° 2000.1115 du 22 novembre 2000 pris pour son application ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Étienne GUYOT préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de M.Christophe LEROUGE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 7 mai 2019 portant nomination de M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de l'Occitanie ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 3.274.SG du 23 septembre 1987 relative à la déconcentration du contentieux administratif ;

SGAR Occitanie
1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Art. 1er. – Les personnes dont les noms suivent sont autorisées

1) à représenter l'État aux audiences des juridictions administratives, civiles et pénales pour toutes les affaires relevant de la compétence du ministère chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, du secrétariat d'État au commerce extérieur et à la promotion du tourisme, du secrétariat d'État au commerce, à l'artisanat, à la consommation et à l'économie sociale et solidaire, ainsi que du ministère des finances et des comptes publics dans les limites du champ de compétences de la DIRECCTE,

2) à établir et communiquer à ces juridictions toutes pièces complémentaires qui leur seraient demandées, notes en délibéré, avis aux parquets et observations orales lors des audiences,

3) à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution des jugements et arrêts, notamment en ce qui concerne les mises en recouvrement des astreintes :

- M. Christophe LEROUGE, directeur régional ;
- M. Stéphane BONNAFOUS, service régional de contrôle ;
- M. Pierre LARRIEU, service régional de contrôle ;
- Mme Caroline ROUVE, cellule PSE-Revitalisation ;
- Mme Nathalie CAMPOURCY, pôle politique du travail ;
- M. Paul GOSSARD, pôle politique du travail ;
- M. Thierry BORGHESE, chef du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
- Mme Maryse DERAY, adjointe au chef du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
- Mme Isabelle GODIN, inspectrice de la CCRF, référente juridique ;
- Mme Françoise MONDON, inspectrice experte de la CCRF, référente juridique.

Art. 2. – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 29 mars 2021.

Art. 3. – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 24 11 2021

Le préfet de région,

Étienne GUYOT

